

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1  
DE OC**

**RÉSEAU INTÉGRÉ**



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À  
HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023**

**R-3864-2013**

---

**PRÉVISION DE LA DEMANDE**

**1. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 12.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente au tableau 2A-1 une comparaison des prévisions pour le Québec sur l'horizon 2013-2023 du PIB total, des PIB manufacturier et tertiaire, de l'emploi total ainsi que la rémunération des salariés. OC note que les prévisions à court terme (2014-2017) par le Distributeur de ces variables économiques sont généralement en-dessous des prévisions effectuées par les autres organisations comprises au tableau 2A-1.

**Demande :**

- 1.1 Veuillez préciser les facteurs qui pourraient expliquer cet écart généralisé dans les prévisions. Si le Distributeur n'est pas en mesure de le faire, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**L'information dont dispose le Distributeur sur les hypothèses et les méthodologies de prévision économique, utilisées par les organismes qui forment le consensus, ne lui permet pas de faire une analyse fine du positionnement de leur prévision.**

**Par ailleurs, dans l'établissement de sa prévision économique, sur la période 2013-2023, le Distributeur a noté et considéré le ralentissement de la croissance démographique, la diminution du nombre de personnes en âge de travailler, le contrôle des dépenses budgétaires des gouvernements, la faible progression du revenu des ménages, le recul important des mises en chantier résidentielles, le ralentissement des investissements non résidentiels et le bas prix des ressources. Compte tenu de leurs impacts sur l'activité économique future, ces variables ont fait fléchir la croissance économique prévue au Québec.**

**Ainsi, même si le Distributeur a prévu une nette amélioration du secteur extérieur, il a anticipé que la croissance de la demande intérieure resterait lente. L'effet combiné de ces deux éléments a résulté en une prévision mitigée de la croissance du PIB total.**

- 1.2 Veuillez indiquer quelle est la méthodologie à la base des prévisions économiques de long-terme (2018-2023) du Distributeur présentées dans le tableau 2A-1.

**Réponse :**

Voir la réponse à la question 1.1.

De plus, pour la prévision économique à long terme, le Distributeur utilise une approche méthodologique basée sur une fonction de production du type Cobb-Douglas dont le but est d'établir le PIB potentiel. Cette approche est donc basée sur la détermination des facteurs de production, notamment sur l'offre d'emploi, la disponibilité des ressources, la concurrence internationale et la productivité tout en tenant compte de l'influence prépondérante de la démographie.

- 2. RÉFÉRENCE :**
- I) PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 16.
  - ii) Pièce B-0007, HQD1-D2.2, p. 39.
  - iii) Pièce B-0007, HQD1-D2.2, p. 44.

**Préambule :**

À la référence i), le tableau 2A-3 présente la prévision des ventes régulières au Québec (TWh) sur l'horizon du Plan et selon les différents secteurs de consommation. Les tableaux 2C-1 et 2C5 des références ii) et iii) présentent respectivement les comparaisons entre les prévisions du Plan 2014-2023 et celles de l'État d'avancement 2012 et du Plan d'approvisionnement 2011-2020.

**Demande :**

- 2.1 Veuillez présenter dans un tableau les prévisions annuelles des ventes régulières sur l'horizon 2014-2023 déclinées selon chacun des composantes du secteur « Autres » (Éclairage public et sentinelle, Réseaux municipaux, Transport public).

**Réponse :**

Le tableau R-2.1 présente la prévision des ventes au secteur Autres selon l'Éclairage public, les Réseaux de distribution municipaux et le Transport public.

**TABLEAU R-2.1  
PRÉVISION DES VENTES AU SECTEUR AUTRES  
(EN TWH)**

En TWh	2013 <sup>1</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Éclairage public	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Réseaux de distribution municipaux	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7	4,7	4,7	4,7
Transport public	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Total secteur Autres</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>	<b>5,9</b>

<sup>1</sup> Incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2013, normalisées pour les conditions climatiques.

- 2.2 Veuillez présenter dans un tableau similaire aux tableaux 2C-1 et 2C-5 les écarts entre les prévisions annuelles des ventes régulières du Plan d'approvisionnement 2014-2023 et celles du Plan d'avancement 2012 et du Plan d'approvisionnement 2011-2020 pour chacune des composantes du secteur « Autres » (« Éclairage public et sentinelle », « Réseaux municipaux », « Transport public »). Veuillez expliquer l'absence ou la présence d'écarts selon les composantes.

**Réponse :**

Les comparaisons de la prévision des ventes au secteur Autres par rapport à la prévision de l'État d'avancement 2012 et du Plan d'approvisionnement 2011-2020 se retrouvent aux tableaux R-2.2-1 et R-2.2-2.

**TABLEAU R-2.2-1  
COMPARAISON PAR RAPPORT À L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2012  
PRÉVISION DES VENTES AU SECTEUR AUTRES  
(EN TWH)**

En TWh	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>1</sup>	2012 <sup>2,3</sup>	2013 <sup>4</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Croiss. 2010-20
<b>Éclairage public</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
État d'avancement 2012	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
Écart	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Réseaux de distribution municipaux</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7	0,3
État d'avancement 2012	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7	0,4
Écart	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Transport public</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2
État d'avancement 2012	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1
Écart	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Autres</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	5,2	5,3	5,4	5,5	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,7	5,8	0,5
État d'avancement 2012	5,2	5,3	5,4	5,5	5,5	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,8	0,5
Écart	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

<sup>1</sup> Ventes publiées, normalisées pour les conditions climatiques.

<sup>2</sup> Pour l'État d'avancement 2012, incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2012, normalisées pour les conditions climatiques.

<sup>3</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, ventes publiées normalisées pour les conditions climatiques.

<sup>4</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2013, normalisées pour les conditions climatiques.

Par rapport à l'État d'avancement 2012, les ventes prévues pour le secteur Autres dans le présent Plan n'ont pas été revues significativement, hormis pour le Transport public, où les perspectives de croissance ont été revues à la hausse en fonction de la croissance économique et des projets de développement du transport collectif électrique qui font l'objet d'un suivi de la part du Distributeur.

**TABLEAU R-2.2-2  
COMPARAISON PAR RAPPORT AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020  
PRÉVISION DES VENTES AU SECTEUR AUTRES  
(EN TWH)**

En TWh	2010 <sup>1,2</sup>	2011 <sup>1</sup>	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>3</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Croiss. 2010-20
<b>Éclairage public</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
Plan d'approvisionnement 2011-2020	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Écart	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Réseaux de distribution municipaux</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7	0,3
Plan d'approvisionnement 2011-2020	4,3	4,3	4,4	4,4	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,5	4,6	0,3
Écart	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Transport public</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2
Plan d'approvisionnement 2011-2020	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1
Écart	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Autres</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	5,2	5,3	5,4	5,5	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,7	5,8	0,5
Plan d'approvisionnement 2011-2020	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,5	0,2
Écart	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3

<sup>1</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, ventes publiées, normalisées pour les conditions climatiques.

<sup>2</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2011-2020, incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2010, normalisées pour les conditions climatiques.

<sup>3</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, ventes publiées de janvier à juillet 2013, normalisées pour les conditions climatiques.

Par rapport au Plan d’approvisionnement 2011-2020, les ventes prévues pour le secteur Autres dans le présent Plan sont plus élevées. Le Distributeur a développé des modèles de régression linéaire pour la prévision des ventes de ce secteur. Comme le Distributeur l’a mentionné en réponse à la question 5.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie, à la pièce HQD-3, document 1 (B-0021), auparavant, aucun modèle n’était utilisé pour la prévision des ventes de ce secteur. Celle-ci se fondait sur les ventes historiques, des hypothèses de croissance et les projets d’ajout de charge du transport public. L’utilisation des modèles de régression linéaire qui expliquent la variabilité des ventes à ce secteur par la variabilité des variables climatiques et économiques devrait améliorer la précision de la prévision des ventes.

- 2.3 Veuillez présenter dans tableau similaire aux tableaux 2C-1 et 2C-5 les écarts entre les prévisions annuelles des ventes régulières du Plan d’approvisionnement 2014-2023 et celles du Plan d’avancement 2012 et du Plan d’approvisionnement 2011-2020 et pour chacune des composantes du secteur « Industriel grandes entreprises » (« Alumineries », « Pâtes et papiers », « Pétrole et chimie », « Mines », « Sidérurgie, fonte et affinage », « Autres »). Veuillez expliquer l’absence ou la présence d’écarts selon les composantes.

**Réponse :**

Les comparaisons de la prévision de ventes au secteur Industriel Grandes entreprises par rapport à la prévision de l’État d’avancement 2012 et du Plan d’approvisionnement 2011-2020 se retrouvent aux tableaux R-2.3-1 et R-2.3-2.

**TABLEAU R-2.3-1**  
**COMPARAISON PAR RAPPORT À L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2012**  
**PRÉVISION DES VENTES AU SECTEUR INDUSTRIEL GRANDES ENTREPRISES**  
**(EN TWH)**

En TWh	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>1</sup>	2012 <sup>2,3</sup>	2013 <sup>4</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Croiss. 2010-20
<b>Alumineries</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	25,1	23,9	23,0	23,2	20,7	19,2	19,3	19,1	19,8	22,5	23,0	-2,0
État d'avancement 2012	25,1	23,9	23,3	24,3	24,2	24,3	26,7	26,9	27,4	27,9	28,5	3,5
Écart	0,0	0,0	-0,2	-1,1	-3,6	-5,2	-7,3	-7,7	-7,6	-5,4	-5,5	
<b>Pâtes et papiers</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	15,2	14,1	13,1	13,7	12,7	12,3	12,1	12,0	11,2	11,0	10,9	-4,3
État d'avancement 2012	15,2	14,1	12,7	12,0	11,6	11,3	11,2	11,0	10,8	10,6	10,5	-4,7
Écart	0,0	0,0	0,4	1,7	1,2	0,9	0,9	1,0	0,4	0,4	0,4	
<b>Pétrole et chimie</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	6,0	5,9	5,8	5,7	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	-0,4
État d'avancement 2012	6,0	5,9	5,9	5,8	5,9	5,9	5,8	5,7	5,7	5,6	5,5	-0,5
Écart	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,1	
<b>Mines</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	2,7	3,3	3,4	3,5	3,8	4,2	4,6	4,8	5,2	5,5	5,9	3,2
État d'avancement 2012	2,7	3,3	3,4	3,7	4,1	4,3	4,6	4,9	5,3	5,7	6,1	3,5
Écart	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	
<b>Sidérurgie, fonte et affinage</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	7,7	7,7	8,1	7,5	8,2	8,5	8,7	8,8	9,1	9,3	9,4	1,7
État d'avancement 2012	7,7	7,7	8,3	8,7	9,1	9,3	9,4	9,5	9,5	9,6	9,7	2,0
Écart	0,0	0,0	-0,2	-1,2	-0,9	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5	-0,3	-0,3	
<b>Autres</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	3,2	3,2	3,4	3,3	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,6	0,4
État d'avancement 2012	3,2	3,2	3,4	3,4	3,4	3,7	3,9	4,1	4,3	4,4	4,5	1,3
Écart	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,1	-0,5	-0,6	-0,7	-0,9	-0,9	-0,9	
<b>Industriel Grandes entreprises</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	59,8	58,2	56,9	57,0	54,3	52,8	53,6	53,7	54,2	57,4	58,4	-1,5
État d'avancement 2012	59,8	58,2	56,9	58,0	58,2	58,8	61,6	62,1	63,1	63,9	64,8	5,0
Écart	0,0	0,0	0,0	-1,1	-3,9	-6,0	-8,0	-8,3	-8,8	-6,4	-6,4	

<sup>1</sup> Ventes publiées.

<sup>2</sup> Pour l'État d'avancement 2012, incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2012.

<sup>3</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, ventes publiées.

<sup>4</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2013.

Tel que mentionné dans l'annexe 2C de la pièce HQD-1, document 2.2 (B-0007), p.40 (lignes 8 à 16), le secteur des alumineries explique l'essentiel des écarts par rapport à l'État d'avancement 2012. Dans les autres secteurs, les perspectives économiques sont révisées à la baisse, sauf pour le secteur des pâtes et papiers. Ce dernier profite d'un certain redressement à court terme, animé par la reprise de production de l'usine Stadacona de White Birch et la réouverture d'usines de PF Résolu (Dolbeau et Gatineau).

**TABLEAU R-2.3-2**  
**COMPARAISON PAR RAPPORT AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020**  
**PRÉVISION DES VENTES AU SECTEUR INDUSTRIEL GRANDES ENTREPRISES**  
**(EN TWH)**

En TWh	2010 <sup>1,2</sup>	2011 <sup>1</sup>	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>3</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Croiss. 2010-20
<b>Alumineries</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	25,1	23,9	23,0	23,2	20,7	19,2	19,3	19,1	19,8	22,5	23,0	-2,0
Plan d'approvisionnement 2011-2020	25,9	25,6	23,2	23,1	24,0	27,8	30,3	30,6	30,6	30,6	30,6	4,8
Écart	-0,8	-1,7	-0,1	0,1	-3,3	-8,6	-11,0	-11,4	-10,8	-8,0	-7,6	
<b>Pâtes et papiers</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	15,2	14,1	13,1	13,7	12,7	12,3	12,1	12,0	11,2	11,0	10,9	-4,3
Plan d'approvisionnement 2011-2020	14,7	13,1	12,9	12,7	12,6	12,4	11,7	11,4	11,3	11,1	10,7	-4,0
Écart	0,5	1,0	0,2	1,0	0,1	-0,2	0,4	0,6	-0,1	0,0	0,2	
<b>Pétrole et chimie</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	6,0	5,9	5,8	5,7	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	-0,4
Plan d'approvisionnement 2011-2020	5,9	5,5	5,4	5,4	5,4	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,0	-0,8
Écart	0,2	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	
<b>Mines</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	2,7	3,3	3,4	3,5	3,8	4,2	4,6	4,8	5,2	5,5	5,9	3,2
Plan d'approvisionnement 2011-2020	2,7	2,9	3,6	3,8	4,1	4,4	4,6	4,8	4,9	4,9	4,9	2,2
Écart	0,0	0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,3	0,6	1,0	
<b>Sidérurgie, fonte et affinage</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	7,7	7,7	8,1	7,5	8,2	8,5	8,7	8,8	9,1	9,3	9,4	1,7
Plan d'approvisionnement 2011-2020	8,0	8,2	9,2	9,9	10,3	10,5	10,6	10,8	10,9	11,0	11,0	3,0
Écart	-0,3	-0,5	-1,0	-2,4	-2,1	-2,0	-1,9	-2,0	-1,9	-1,8	-1,7	
<b>Autres</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	3,2	3,2	3,4	3,3	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,6	0,4
Plan d'approvisionnement 2011-2020	3,0	3,1	3,4	3,7	4,0	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	0,8
Écart	0,2	0,2	0,0	-0,4	-0,8	-0,9	-0,8	-0,6	-0,5	-0,4	-0,2	
<b>Industriel Grandes entreprises</b>												
Plan d'approvisionnement 2014-2023	59,8	58,2	56,9	57,0	54,3	52,8	53,6	53,7	54,2	57,4	58,4	-1,5
Plan d'approvisionnement 2011-2020	60,1	58,4	57,6	58,6	60,3	64,5	66,5	66,8	66,8	66,5	66,1	6,0
Écart	-0,3	-0,2	-0,7	-1,7	-6,0	-11,7	-12,9	-13,0	-12,5	-9,1	-7,7	

<sup>1</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, ventes publiées.

<sup>2</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2011-2020, incluant les ventes publiées de janvier à juillet 2010.

<sup>3</sup> Pour le Plan d'approvisionnement 2014-2023, ventes publiées de janvier à juillet 2013.

Les éléments d'explication sont les mêmes que pour la comparaison avec l'État d'avancement 2012.

Voir également l'annexe 2C de la pièce HQD-1, document 2.2 (B-0007), p.45 (lignes 1 à 6).

3. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 17.  
ii) R-3863-2013, pièce B-0013, HQD1-D3, p. 13.  
iii) R-3863-2013, pièce B-0013, HQD1-D3, p. 20.

Préambule :

Le Distributeur indique à la référence i) :

« Les pertes de distribution et de transport sont calculées en appliquant un taux de pertes global (distribution et transport confondus) à la consommation visée par le Plan. Pour les années 2014 et suivantes, l'hypothèse de taux de pertes global normalisé retenue est de 7,9 %. Ce taux global correspond à la moyenne des taux de pertes normalisés des années 2010 à 2012 corrigée pour l'écart entre la moyenne des taux réels de pertes de transport durant ces trois années et le taux

*de pertes de référence de 5,6 % retenu au dossier tarifaire du Transporteur (R-3823-2012). Le taux global est stable sur tout l'horizon prévisionnel en raison de l'absence d'indication de croissance ou de décroissance d'un tel taux dans l'avenir. »*

(ii) :

*« Par ailleurs, le Distributeur fait également état, au 31 décembre 2013, de 126 cas avérés de mise en conformité de l'installation électrique suite à une détection d'anomalies dans l'installation électrique du client pouvant affecter la mesure de l'électricité. Il analyse présentement 220 cas potentiels de mise en conformité additionnels détectés au 31 décembre 2013. »*

(iii) :

*« Détection de la subtilisation*

*Le Distributeur, en collaboration avec l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ), a développé une solution technique visant à faciliter la détection des cas de non-conformité électrique. Une première étape est en cours et se terminera en décembre 2015. Cette étape a pour but notamment de valider d'une part, les algorithmes de détection de la subtilisation et, d'autre part, l'analyse d'opportunité. Selon les résultats obtenus au cours de cette première étape, une implantation graduelle de la solution est envisagée dès 2015, sur les lignes de moyenne tension jugées prioritaires.*

*Efficacité énergétique - Réduction des pertes*

*En 2013, des travaux ont été réalisés pour constituer un environnement d'analyse des données de tension. En 2014, ces données seront analysées afin de déterminer s'il existe des marges de manœuvre disponibles pour abaisser la tension et ainsi générer plus d'économie d'énergie. »*

**Demande :**

- 3.1 Le projet LAD permettra-t-il au Distributeur de mieux identifier et contrôler les sources de pertes sur son réseau ? Si oui, veuillez expliquer comment et fournir une estimation de l'impact du projet LAD sur les pertes évitées du réseau. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**Le Distributeur analyse présentement l'impact du projet LAD sur l'identification des sources de pertes sur son réseau. Les travaux ne sont pas suffisamment avancés pour lui permettre de fournir l'information demandée.**

- 3.2 Veuillez indiquer si les mises en conformité évoquées à la référence ii) auront un impact sur le taux de pertes global de consommation. Si oui, veuillez fournir une estimation des pertes évitées. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 3.1.**

- 3.3 Veuillez indiquer si la fonctionnalité « Détection de la subtilisation » envisagée pour l'année 2015 à la référence iii) aura un impact sur le taux de pertes global de consommation. Si oui, veuillez fournir une estimation des pertes évitées. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 3.1.**

- 3.4 Veuillez indiquer la fonctionnalité « Efficacité énergétique – Réduction des pertes » envisagée pour l'année 2015 à la référence iii) aura un impact sur le taux de pertes global de consommation. Si oui, veuillez fournir une estimation des pertes évitées. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 3.1.**

- 3.5 Veuillez justifier l'utilisation d'un taux de pertes global constant sur l'horizon 2014-2023 malgré les nouvelles fonctionnalités qui seront offertes dans le cadre du projet LAD.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 3.1.**

**Par ailleurs, le taux de pertes global prévu par le Distributeur restera stable sur la période du Plan tant qu'il ne disposera d'indication claire de croissance ou de décroissance des taux de pertes à venir.**

- 3.6 Veuillez indiquer si un plus grand recours aux approvisionnements postpatrimoniaux a un impact sur le taux global de pertes. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**L'impact des approvisionnements postpatrimoniaux sur le taux de pertes dépend de la localisation des unités de production.**

- 4. RÉFÉRENCE :**
- i) PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 20.**
  - ii) Pièce B-0007, HQD1-D2.2, p. 43.**
  - iii) Pièce B-0007, HQD1-D2.2, p. 49.**

**Préambule :**

À la référence i), le tableau 2A-6 présente la prévision des besoins en puissance à la pointe d'hiver par usages (MW) sur l'horizon du Plan. Les tableaux 2C-4 et 2C8 des références ii) et iii) présentent respectivement les comparaisons entre les prévisions du Plan 2014-2023 et celles de l'État d'avancement 2012 et du Plan d'approvisionnement 2011-2020.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez présenter dans un tableau les prévisions annuelles des besoins en puissance à la pointe d'hiver sur l'horizon 2014-2023 déclinées selon les différentes composantes du secteur « Autres usages ».

**Réponse :**

**Le Distributeur ne peut fournir la prévision des besoins en puissance à la pointe pour chacun des usages inclus dans la catégorie « Autres usages », car la prévision des besoins en puissance de la catégorie « Autres usages » est établie globalement.**

- 4.2 Veuillez présenter dans un tableau similaire aux tableaux 2C-4 et 2C-8 les écarts entre les prévisions annuelles des besoins en puissance à la pointe d'hiver du Plan d'approvisionnement 2014-2023 et celles du Plan d'avancement 2012 et du Plan d'approvisionnement 2011-2020 et déclinés selon les différentes composantes du secteur « Autres usages ». Veuillez expliquer l'absence ou la présence d'écarts selon les composantes.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 4.1.**

- 5. RÉFÉRENCE :**
- i) PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 14.**
  - ii) Pièce B-0007, HQD1-D2.2, p. 32-33.**
  - iii)**

[https://www.alcoa.com/canada/fr/news/releases/2014\\_power\\_agreement.asp](https://www.alcoa.com/canada/fr/news/releases/2014_power_agreement.asp)

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) dans l'annexe 2A ses prévisions de ventes d'électricité et des besoins en énergie selon les secteurs de consommation.

À la référence ii), le Distributeur indique :

*« Par rapport à l'état d'avancement 2012, l'écart type de l'aléa de la prévision des besoins en énergie augmente d'abord de 0,2 TWh à 0,4 TWh jusqu'à l'horizon trois ans. Cette augmentation s'explique par une révision à la hausse de l'aléa des forts consommateurs sur les trois prochaines années compte tenu de l'incertitude dans le marché de l'aluminium. Ensuite, le report de projets dans le secteur de l'aluminium au-delà de l'horizon cinq ans entraîne la diminution de 1,1 TWh de l'aléa de la demande prévue à la fin de l'horizon de cinq ans. »*

À la référence iii) :

*« Alcoa (NYSE:AA) et le gouvernement du Québec sont arrivés à une entente visant à accroître la compétitivité des trois alumineries québécoises de l'entreprise et à préserver près de 3 000 emplois. En vertu de cette entente, Hydro-Québec renouvellera les contrats d'approvisionnement en électricité d'Alcoa pour les usines de Bécancour et de Deschambault jusqu'en 2030, et pour l'usine de Baie-Comeau jusqu'en 2036. »*

**Demande :**

- 5.1 Veuillez indiquer si l'entente mentionnée à la référence iii) modifie les prévisions du Distributeur quand aux ventes d'électricité et des besoins en énergie sur l'horizon 2014-2023. Si oui, veuillez présenter dans un tableau les estimations révisées. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 14.2 de la demande de renseignement n° 2 de la Régie, à la pièce HQD-3, document 1.1.**

5.2 Veuillez préciser les projets dont il est fait mention à la référence ii).

**Réponse :**

**Le Distributeur tient compte de projets de croissance dans le secteur des alumineries, notamment, de la phase 3 de l'aluminerie Alouette.**

5.3 Veuillez indiquer si l'entente mentionnée à la référence iii) modifie l'estimation de l'aléa de la demande dont il est question à la référence ii). Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**L'aléa sur la demande du présent Plan est cohérent avec le scénario de référence de la prévision de la demande retenue. Cet aléa considère le risque présent sur le marché de l'aluminium, incluant les négociations qui étaient en cours entre Alcoa et le gouvernement du Québec lors de l'établissement du scénario de référence. D'ailleurs, le Distributeur rappelle que l'incertitude sur le marché de l'aluminium est la principale raison de l'augmentation de l'aléa sur la demande par rapport à celui de l'État d'avancement 2012.**

**La mise à jour de l'aléa sur la demande sera produite lorsque le Distributeur disposera d'un nouveau scénario de référence de prévision de la demande.**

**6. RÉFÉRENCE :**            i)    **PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 35.**  
                                  ii)    **R-3748-2010, pièce B-0005, HQD1-D2, p. 86.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) les besoins en énergie des scénarios de demande faible et forte. Le Distributeur présentait à la référence ii) lors du Plan d'approvisionnement 2011-2020 les tableaux 2B-1 et 2B-2 portant sur les principales variables démographiques, économiques et énergétiques des scénarios de demande faible et forte.

**Demande :**

6.1 Veuillez fournir des tableaux similaires à ceux de la référence ii) pour les scénarios de demande faible et forte du Plan d'approvisionnement 2014-2023.

**Réponse :**

**L'analyse du risque de la prévision se fonde entièrement sur les aléas de la demande prévue à conditions climatiques normales, tels que présentés à l'annexe 2B de la pièce HQD-1, document 2.2 (B-0007). Conséquemment, le Distributeur n'évalue plus les principales variables démographiques, économiques et énergétiques selon des scénarios faible et fort, tel que présentées à la référence (ii).**

6.2 Veuillez indiquer votre estimation de la probabilité que les valeurs des variables économiques, démographiques et énergétiques de ces tableaux se retrouvent à l'intérieur de la fourchette des scénarios de demande faible et forte.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 6.1.**

## **MÉTHODOLOGIE - PRÉVISION DE LA DEMANDE**

**7. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0007, HQD1-D2.2, P. 61.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) les nouveaux modèles économétriques de prévision à court terme. Le Distributeur indique par ailleurs qu'il utilise toujours à long terme les données de type technico-économiques.

**Demande :**

7.1 Veuillez préciser de quelle manière les variables des nouveaux modèles économétriques de prévision à court terme s'arriment aux variables technico-économique des modèles de prévision à long terme du Distributeur.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.2 de l'ACEF de l'Outaouais, à la pièce HQD-3, document 2.**

7.2 Veuillez préciser de quelle manière les résultats des nouveaux modèles économétriques de prévision à court terme s'arriment aux résultats des modèles de prévision à long terme du Distributeur.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.2 de l'ACEF de l'Outaouais, à la pièce HQD-3, document 2.**

- 8. RÉFÉRENCE :**
- i) PIÈCE B-0021, HQD3-D1, P. 5-6.**
  - ii) R-3748-2010, pièce B-0005, HQD1-D2, p. 73-82.**

**Préambule :**

En réponse à la question 1.2 de la demande de renseignement N°1 de la Régie, le Distributeur décrit en référence i) la performance de ses nouveaux modèles économétriques de prévision à court terme. Les graphiques R-1.1 présentent les valeurs réelles des ventes, les valeurs prédites des ventes selon les nouveaux modèles économétriques ainsi que la différence entre les valeurs prédites et les valeurs réelles des ventes pour l'année 2013.

Le Distributeur présentait dans le cadre du Plan d'approvisionnement 2011-2020 à la référence ii) une analyse de la performance de la prévision des ventes du secteur industriel.

**Demande :**

8.1 Veuillez déposer un tableau indiquant les différences entre les valeurs prédites et réelles des ventes pour les années 2006 à 2013 selon les différents secteurs de consommation. Dans le même tableau, veuillez également fournir le ratio entre ces différences et les valeurs réelles des ventes pour les mêmes années et selon les différents secteurs de consommation.

**Réponse :**

**Les écarts de modélisation (écarts entre les ventes modélisées et réelles), en GWh et en %, sont présentés au tableau R-8.1.**

**TABLEAU R-8.1**  
**ÉCARTS DE MODÉLISATION DE 2006 À 2013**

	2006		2007		2008		2009	
	Écart en GWh	Écart en %						
Résidentiel et agricole	176	0,3%	-287	-0,5%	-107	-0,2%	283	0,5%
Commercial	-82	-0,4%	3	0,0%	167	0,7%	77	0,3%
Institutionnel	110	2,1%	-9	-0,2%	-64	-1,1%	-52	-0,9%
Industriel PME	160	1,5%	-101	-0,9%	-27	-0,2%	35	0,3%
Pâtes et papiers	51	0,3%	-124	-0,7%	91	0,6%	24	0,2%
Sidérurgie, fonte et affinage	-1	0,0%	-4	-0,1%	120	2,7%	2	0,1%
Mines	-1	0,0%	-8	-0,3%	5	0,2%	9	0,4%
Pétrole et chimie	112	1,7%	-95	-1,4%	31	0,5%	-17	-0,3%
Divers manufacturiers	1	0,0%	-70	-2,1%	58	1,9%	51	1,8%
GE Commercial et Institutionnel	-11	-0,3%	-5	-0,1%	0	0,0%	-7	-0,2%
Réseaux municipaux	-21	-0,5%	-17	-0,4%	9	0,2%	1	0,0%
Transport public	6	2,1%	4	1,4%	-14	-4,0%	-5	-1,5%
Éclairage public	2	0,4%	-2	-0,3%	0	0,1%	-1	-0,1%

  

	2010		2011		2012		2013	
	Écart en GWh	Écart en %						
Résidentiel et agricole	108	0,2%	87	0,1%	-255	-0,4%	141	0,2%
Commercial	-89	-0,4%	-83	-0,3%	-31	-0,1%	29	0,1%
Institutionnel	-47	-0,8%	-27	-0,5%	30	0,5%	56	1,0%
Industriel PME	132	1,4%	44	0,5%	-90	-1,0%	-23	-0,3%
Pâtes et papiers	-62	-0,4%	207	1,5%	-24	-0,2%	28	0,2%
Sidérurgie, fonte et affinage	-4	-0,1%	37	0,8%	-33	-0,8%	4	0,1%
Mines	9	0,4%	-30	-0,9%	13	0,4%	3	0,1%
Pétrole et chimie	-50	-0,9%	-32	-0,6%	28	0,5%	16	0,3%
Divers manufacturiers	-43	-1,4%	46	1,5%	-58	-1,9%	15	0,5%
GE Commercial et Institutionnel	19	0,6%	2	0,1%	-5	-0,1%	-4	-0,1%
Réseaux municipaux	-5	-0,1%	-22	-0,5%	24	0,6%	-6	-0,1%
Transport public	3	0,9%	5	1,5%	0	0,0%	0	0,0%
Éclairage public	-1	-0,2%	0	0,0%	0	-0,1%	1	0,2%

8.2 Veuillez expliquer pourquoi les estimations des nouveaux modèles économétriques à court terme du Distributeur sont limitées à la période de 2006 à 2013. Veuillez indiquer quels sont les impacts de l'utilisation de cette période (8 années) sur la valeur probante de ces modèles.

Réponse :

Le choix de la période d'estimation de 2006 à 2013 pour les modèles économétriques de court terme provient du fait que ces modèles visent à capter les déterminants conjoncturels de l'évolution des ventes sur une courte période. Statistiquement, des données historiques sur une période de cinq ans sont amplement suffisantes pour ce type de modèles.

- 8.3 Veuillez indiquer si des tests statistiques similaires à ceux présentés en référence ii) (test d'autocorrélation, de biais, d'indépendance, etc...) ont été menés sur les paramètres et les résultats des nouveaux modèles économétriques à court terme du Distributeur. Si oui, veuillez déposer le résultat de ces tests statistiques. Si non, veuillez indiquer pourquoi.

**Réponse :**

**Le Distributeur a évalué la détermination des modèles sur la période historique. Les coefficients de détermination obtenus ainsi que les écarts entre les ventes réelles et estimées ont été présentés à la référence (i). Les résultats des modèles sur l'historique sont probants.**

**Par ailleurs, tel qu'indiqué en réponse à la question 2.2 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie, à la pièce HQD-3, document 1.1, le Distributeur ne dispose pas de suffisamment d'écarts de prévision pour évaluer la performance de prévision de ces modèles.**

## **INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

- 9. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-00057, HQD1-D1, P. 19.**

**Préambule :**

Le Distributeur indique à la référence i) :

**« Améliorer les approches de sensibilisation à la notion de pointe et poursuivre les appels au public**

*Le Distributeur poursuivra activement la sensibilisation des clients afin de les inciter à consommer judicieusement l'électricité en période de pointe. De plus, il continuera à recourir aux appels au public lorsque nécessaire. Le Distributeur vise à augmenter la notoriété de ce moyen et à analyser l'évolution de l'impact des appels au public sur plusieurs hivers successifs. »*

**Demande :**

- 9.1 Veuillez déposer un tableau présentant le nombre d'appels au public ainsi qu'une estimation de leurs impacts sur les besoins en puissance pour les années 2011 à 2013.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 11.2 de AHQ-ARQ à la pièce HQD-3, document 3.**

- 9.2 Veuillez préciser comment le Distributeur entend « *augmenter la notoriété de ce moyen* ».

**Réponse :**

**Le Distributeur a entrepris une diversification des moyens mis en place pour informer ses clients des appels au public, notamment en recourant aux messages sur Twitter ou aux alertes de type message texte. De plus, il compte poursuivre ses démarches d'information auprès des médias au moyen d'appels, d'entrevues et de publication de communiqués en ligne sur le site hydroquebec.com.**

- 9.3 Est-ce qu'il existe un nombre maximal d'heures dans un jour ou un mois donné sur lequel le Distributeur estime pouvoir compter lors des appels au public ? Si oui, veuillez indiquer quel est ce nombre et comment il est établi. Si non, veuillez expliquer.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 3.6 de la demande de renseignements no 1 du GRAME à la pièce HDQ-3, document 8.**

- 10. RÉFÉRENCE :**
- i) PIÈCE B-0005, HQD1-D1, P. 18-20.**
  - ii) R-3863-2013, pièce B-0013, HQD1-D3, p. 19.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) la liste des moyens dont il dispose pour gérer la demande en puissance.

À la référence ii), il est indiqué :

« Gestion de la consommation

*Le Distributeur a lancé un appel de propositions visant à recevoir des offres de service relatives à l'acquisition et à l'intégration d'un outil de gestion de la consommation à Mon Espace client au Portail Web de l'entreprise. L'analyse des propositions est en cours. Une preuve de concept est prévue au premier semestre 2014. L'implantation graduelle débutera par la suite en 2014, dont la première étape permettra de tester les fonctionnalités de l'outil recherché. L'outil devrait permettre au client de visualiser sa consommation en dollars et en kilowattheures, lui fournir des explications sur sa facture et lui offrir des outils lui permettant de mieux gérer sa consommation. »*

**Demande :**

- 10.1 Veuillez indiquer si le Distributeur prévoit utiliser la fonctionnalité dont il est question à la référence ii) pour gérer les demandes en puissance lors des périodes de pointe. Si non, veuillez expliquer pourquoi.

**Réponse :**

**Cette fonctionnalité vise à inciter les clients à comprendre, suivre et réduire leur consommation d'électricité tout au long de l'année.**

- 10.2 Veuillez indiquer si le Distributeur prévoit utiliser la fonctionnalité dont il est question à la référence ii) en combinaison des appels au public actuellement effectués.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 10.1.**

- 10.3 Veuillez indiquer si d'autres fonctionnalités du projet LAD pourraient être utilisés afin de réduire les besoins en puissance lors des périodes de pointe. Si oui, veuillez préciser lesquelles et comment elles pourraient être utilisées.

**Réponse :**

**Voir les réponses aux questions 10.4 de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-3, document 2, et 3.3 de la demande de renseignements n° 1 du GRAME à la pièce HQD-3, document 8.**

**11. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0005, HQD1-D1, P. 20.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) le tableau 3-1 illustrant les contributions des interventions en efficacité énergétique.

**Demande :**

11.1 Veuillez fournir un tableau similaire pour l'ensemble de l'horizon du plan 2013-2014 – 2022-2023.

**Réponse :**

**Le tableau R-11.1 présente les contributions des interventions en efficacité énergétique au plan de la réduction des besoins en puissance sur la période 2013-2014 à 2022-2023.**

**TABLEAU R-11.1  
CONTRIBUTION DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
SUR LA RÉDUCTION DES BESOINS EN PUISSANCE (MW)**

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Électricité interruptible	1 000	1 000	1 000	1 150	1 150	1 150	1 300	1 300	1 300	1 300
Biénergie résidentielle et chauffe-eau à trois éléments	640	640	640	640	640	650	650	650	650	650
Nouvelles interventions en GDP	0	0	0	50	100	150	200	250	300	300
Impact en puissance des interventions en économie d'énergie	1 300	1 430	1 550	1 650	1 740	1 820	1 920	2 040	2 160	2 290
<b>TOTAL</b>	<b>2 940</b>	<b>3 070</b>	<b>3 190</b>	<b>3 490</b>	<b>3 630</b>	<b>3 770</b>	<b>4 070</b>	<b>4 240</b>	<b>4 410</b>	<b>4 540</b>

**APPROVISIONNEMENTS ET STRATÉGIES**

**12. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0005, HQD1-D1, P. 24.**

**Préambule :**

Le Distributeur indique à la référence i) :

*« Par contre, dans un scénario de demande faible, les besoins du Distributeur justifieraient le rappel de seulement 2,7 TWh d'ici la fin des conventions et un solde de 1,9 TWh ne pourrait alors être écoulé. La figure 4-2 présente l'évolution du solde du compte d'énergie différée, si aucune quantité n'était différée d'ici l'échéance des conventions, selon les scénarios de demande de référence et faible. »*

**Demande :**

12.1 Veuillez préciser quelles seraient les conséquences d'un solde positif du compte d'énergie différée de 1.9 TWh à la fin de l'année 2027 selon le scénario de demande faible.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 5.1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-3, document 3.**

12.2 Veuillez discuter des possibilités de réduction de ce solde d'ici la fin de l'année 2027 selon le scénario de demande faible.

**Réponse :**

**La seule possibilité qui respecte l'esprit et les modalités des Conventions est de cesser de différer de l'énergie.**

12.3 Veuillez fournir l'estimation du coût d'écoulement de l'énergie par TWh du solde du compte d'énergie différé sur l'horizon 2014-2027.

**Réponse :**

**L'énergie est rappelée au coût prévu dans les contrats concernés.**

**13. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0005, HQD1-D1 P. 27-28.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) les tableaux 4-2 et 4-3 qui exposent le bilan en énergie et en puissance à l'horizon du Plan d'approvisionnement 2014-2023.

**Demande :**

13.1 Veuillez déposer des tableaux présentant les écarts entre les bilans en énergie et en puissance du Plan d'approvisionnement 2014-2023 et ceux du Plan d'approvisionnement 2011-2020. Veuillez distinguer les « Besoins visés par le Plan » selon la demande avant ajustements pour l'efficacité énergétique.

**Réponse :**

**Les informations nécessaires pour comparer les bilans en énergie et en puissance du présent Plan à ceux du Plan d'approvisionnement 2011-2020 sont disponibles à la pièce HQD-1, document 1 (B-0005) du dossier et à la pièce HQD-1, document 1 (B-0004) du dossier R-3748-2010.**

**En vertu de l'article 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le plan d'approvisionnement présente les approvisionnements requis pour satisfaire les besoins des marchés québécois après l'application des interventions en efficacité énergétique.**

**14. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0005, HQD1-D1, P. 28.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) le tableau 4-3 qui indique le bilan en puissance sur l'horizon du plan 2013-2014. Aucune puissance additionnelle n'est requise entre 2013-2014 et 2017-2018.

**Demande :**

14.1 Veuillez préciser comment sera comblée la puissance additionnelle requise à partir de 2018-2019. Veuillez fournir l'estimation des contributions potentielles de chacun des moyens envisagés.

**Réponse :**

**Le Distributeur réévalue régulièrement ses besoins, suivant l'évolution de la prévision de la demande et présentera sa stratégie pour y répondre au moment opportun. Le Distributeur pourrait lancer un appel d'offres pour répondre à des besoins à plus long terme.**

**15. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0008, HQD1-D2.3 P. 37.**

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) le tableau 4B-1 pour les coûts des approvisionnements existants et prévus.

**Demande :**

15.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a évalué les coûts d'approvisionnements qui seraient requis pour supporter les scénarios de demande faible et forte. Si oui, veuillez déposer ces évaluations.

**Réponse :**

**Le Distributeur n'a pas procédé à une telle évaluation.**

**16. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0005, HQD1-D1 P. 29.**

**Préambule :**

Le Distributeur mentionne à la référence i) :

*« De plus, outre le potentiel de 1 100 MW identifié sur le marché de New York, le Distributeur considère que la mise en commun des autres marchés constitue désormais un bassin d'approvisionnements potentiels comportant les caractéristiques d'un marché compétitif qui lui est accessible. Par conséquent, le Distributeur ajoute une contribution des marchés de court terme de 400 MW au bilan de puissance, portant le potentiel à 1 500 MW. »*

**Demande :**

16.1 Veuillez préciser ce qu'entend le Distributeur par « *la mise en commun des autres marchés* ». Veuillez indiquer comment la prévision de la contribution de 400 MW sur ces marchés a été estimée.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 3.4 de la FCEI à la pièce HQD-3, document 7.**

**17. RÉFÉRENCE : I) PIÈCE B-0005, HQD1-D1 P. 30.**

**Préambule :**

Le Distributeur indique à la référence i) :

*« Le 7 octobre 2013, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement de la Politique économique Priorité Emploi. Parmi les mesures mises de l'avant par cette politique figure l'utilisation des surplus énergétiques du Distributeur au cours des dix prochaines années afin de stimuler la création d'emplois et les investissements au Québec dans certains créneaux identifiés. Cette mesure représente une opportunité intéressante qui permettra d'écouler une portion importante des surplus au cours de cette période et par le fait même, de maximiser l'utilisation du volume d'électricité patrimoniale. »*

Le Distributeur présente par ailleurs au tableau 4-4 les impacts de la politique économique du Québec sur les surplus énergétiques.

**Demande :**

17.1 Veuillez fournir les références pour les impacts en TWh présentés au tableau 4-4. Veuillez préciser la méthodologie utilisée pour estimer ces impacts.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 9.3 de AHQ-ARQ à la pièce HQD-3, document 3.**

17.2 Veuillez fournir un tableau similaire pour les impacts sur les besoins en puissance.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 22.1 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie, à la pièce HQD 3, document 1.1.**

17.3 Quelles sont les probabilités de réalisation des différents scénarios selon le Distributeur ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 12.3 de UC à la pièce HQD-3, document 13.**